

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

DECISION DU PRESIDENT N° 37/2025

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ENTREPRISES SUD FRANCILIEN (E.S.F.) AU TITRE DE 2025

Le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (C.A.M.V.S),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) ;

VU la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ;

VU les statuts de l'association ENTREPRISES SUD FRANCILIEN (E.S.F.) ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2023.6.34.185 en date du 18 octobre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Président, et, notamment, son alinéa 23 relatif aux subventions inférieures à 23 000 € ;

CONSIDÉRANT que l'Entreprises Sud Francilien a pour objectif de créer des liens constructifs entre les chefs d'entreprises du bassin économique et de participer, aux côtés des acteurs institutionnels au développement économique du Sud-est francilien ;

CONSIDÉRANT que les projets financés s'inscrivent dans le contexte territorial et tiennent compte des enjeux et besoins locaux des acteurs présents, qu'ils recherchent la complémentarité avec des actions existantes afin de favoriser les partenariats ;

CONSIDÉRANT que la CAMVS souhaite pérenniser son partenariat avec l'association E.S.F. en accordant une subvention de 5 000 €, au titre de l'exercice 2025, contribuant ainsi à la poursuite de ses objectifs ;

DÉCIDE

Article unique : D'ATTRIBUER une subvention à ENTREPRISES SUD FRANCILIEN (E.S.F.) à hauteur de 5 000 €, au titre de sa participation au fonctionnement de l'association et aux évènements qu'elle organise, pour l'année 2025, et de signer, ou son représentant, tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait à Dammarie-lès-Lys, le 01/04/2025

Accusé de réception

La présente décision peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal administratif de Melun.

077-247700057-20250401-59091-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2025

Publication ou notification : 1 avril 2025

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "VERNIN", is written over a circular official seal. The seal contains text in a circular arrangement, likely a name and title, though the text is not clearly legible.

Franck Vernin

ANNEXE 1 : Fiche action du projet**Année 2025****Nom de l'opérateur****ENTREPRISES SUD FRANCILIEN**

Intitulé	Demande de subvention annuelle attribuée par la CAMVS										
Domaines	Développement économique										
Descriptif	L'association Entreprises du Sud Francilien est spécialisée dans la mise en relation des entreprises du territoire entre elles et avec les acteurs du développement économique territorial. Ces mises en relation passent, entre autres, par l'organisation de divers événements : petits déjeuners conférences, déjeuner, dîner, événement business, et diverses manifestations à l'attention des chefs d'entreprises. ESF est l'une des plus importantes associations de chefs d'entreprises de Seine et Marne. Créeée en 1995, elle compte aujourd'hui 200 entreprises et parmi ses adhérents, des TPE-PME et des grandes entreprises, tous secteurs d'activités confondus. Petits déjeuners conférence, événements culturels et sportifs, dîners débats, speed business meetings : l'association multiplie les rencontres pour fédérer les réseaux de compétences du territoire et asseoir leur représentativité dans le Sud Francilien. Historiquement créée sur le territoire de Sénart, elle rayonne aujourd'hui sur toute l'Agglomération Melun Val de Seine. A ce jour, 22.8% de nos adhérents sont localisés sur le territoire de la CAMVS										
Objectifs	Les objectifs de l'association sont les suivants : la mise en relation des chefs d'entreprises entre eux, mais aussi avec les acteurs du territoire (agglomérations, syndicats patronaux, associations locales etc). Nous souhaitons continuer le développement de l'association et maintenir les liens avec nos partenaires actuels, et en créer de nouveaux.										
Public ciblé	Chefs d'entreprises										
Subvention 2025	5 000€										
Évaluation 2025	<table border="1"> <thead> <tr> <th><u>Indicateurs</u></th> <th><u>Valeurs attendues</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre d'événements organisés sur Melun</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>Nombre de participants et intervenants</td> <td>156</td> </tr> <tr> <td>Qualité des échanges et contacts commerciaux établis à l'occasion de ces manifestations</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			<u>Indicateurs</u>	<u>Valeurs attendues</u>	Nombre d'événements organisés sur Melun	6	Nombre de participants et intervenants	156	Qualité des échanges et contacts commerciaux établis à l'occasion de ces manifestations	
<u>Indicateurs</u>	<u>Valeurs attendues</u>										
Nombre d'événements organisés sur Melun	6										
Nombre de participants et intervenants	156										
Qualité des échanges et contacts commerciaux établis à l'occasion de ces manifestations											
Bilan N-1	Baisse de 0.8% d'adhérents sur la CAMVS. Nous avons également une baisse sur GPS. Cela s'explique par l'arrivée de nouveaux adhérents implantés sur d'autres agglomérations voisines.										
Indicateurs et méthodes d'évaluation prévus / analyse sur N-1											
Budget 2024 de l'association	DEPENSES		RECETTES								
	Achats	€	Prestation de services	74 142 €							
	Services extérieurs et autres charges externes	99 615 €	Contributions collectivités + Etat	17 610 €							
	Charges de personnels + taxes	87 639 €	Cotisations Adhérents	90 100 €							
	Immobilisations										
	TOTAL	187 254 €	TOTAL	181 852 €							